

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
24 septembre 2026

**Date d'affichage de la
liste des délibérations**
Le 6 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice **29**
Présents ou représentés **29**
Votants **29**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par
M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance
publique
Etaient présents :
Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme Célia BEST (procuration à Mme Pisei THACH)
M. Morvan LE GAC (procuration à M. Valentin ORY)
M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
M. Marie-Aude GOBRY a été élue secrétaire de séance.

2-4 Aménagement d'arrêts de car en bordure de la piste cyclable Plonéour-Lanvern - Pont-l'Abbé

M. le Maire expose :

« Le Conseil départemental du Finistère réalise un itinéraire cyclable reliant le carrefour des routes départementales n° 2 et 785, situé à Kerganet, à l'entrée de l'agglomération de Plonéour-Lanvern, au niveau du giratoire de Kerlavar.

Cet itinéraire, d'une longueur de 4,5 kilomètres, s'inscrit dans le cadre du Plan vélo du Département du Finistère. Les travaux, dont le coût global est estimé à 1,7 million d'euros, ont débuté le 21 septembre 2026 et doivent s'achever le 30 avril 2027, sous réserve des aléas liés au chantier. Le Plan vélo départemental vise notamment à développer un réseau cyclable sécurisé et à favoriser les mobilités du quotidien. finistere+1

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'aménager et de déplacer six arrêts de car situés à Saint-Julien, Kéréon et Kerbreac'h, afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des usagers.

Les travaux porteront notamment sur :

- la sécurisation des zones d'attente et d'embarquement ;
- l'aménagement des espaces de circulation ;
- la sécurisation des traversées piétonnes ;
- la mise en accessibilité des arrêts de car.

Le montant total de l'opération est estimé à **104 000 € HT**, hors abribus.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Secteur	Montant de l'opération	Participation de la Région	Participation communale
Deux arrêts à Saint-Julien	38 000 €	26 600 €	11 400 €
Deux arrêts à Kéréon	53 000 €	35 000 €	18 000 €
Deux arrêts à Kerbreac'h	13 000 €	9 100 €	3 900 €
Total	104 000 €	70 700 €	33 300 €

La participation financière de la Commune s'élève donc à **33 300 € HT**.

La commission Environnement et cadre de vie, réunie le 15 septembre 2026, ayant émis un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet d'aménagement des six arrêts de car ;

Approuve les termes de la convention de financement à conclure avec le Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 029-212901748-20260930-CM26093024-DE

Autorise le Maire à signer cette convention et ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 7 octobre 2026

Monsieur le Maire,
Jean-Baptiste HUET

